

Le Sysem rouvre le dossier de la décharge.

***Le Télégramme 28 Mai. A propos du conseil communautaire...***

«En juin, nous recevrons les associations, a annoncé André Pajolec. J'aimerais que les associations environnementales lâchent un peu de lest afin que l'on trouve un accord. La réglementation exige un recul de 200 mètres par rapport aux habitations, moi je souhaite que le recul soit d'au moins 500mètres, mais pour cela, il faut que les associations environnementales acceptent que l'on touche à quelques arbres si on trouve une zone non habitée qui pourrait convenir pour l'implantation».

***Commentaire de CdG***

Le processus de concertation avec les associations va donc être rouvert. Depuis l'abandon (ou la suspension) du projet à la limite de Le Guerno, tout semblait au point mort. Mais l'annonce faite par monsieur Pajolec nous confirme que le Sysem a avancé sur le dossier. Si l'en croît l'annonce, un ou plusieurs sites sont pressentis, dont au moins un qui répondrait au critère d'éloignement des habitations, mais qui posera des problèmes en matière de respect de la législation l'environnement. Voilà avant même que soit lancée la concertation ce que l'on peut déduire des propos du Président.